

Politique de partenariat de la Fondation Maison Dauphine

1. La Fondation Maison Dauphine n'accepte pas les activités de sollicitation porte-à-porte, de vente pyramidale, de fonds dédiés spécifiquement à une personne et ne s'engage dans aucune avance de fonds pour le démarrage d'une activité.
2. Tout le matériel promotionnel relatif à l'activité produite par l'organisateur et/ou par le comité organisateur doit être approuvé par la Fondation Maison Dauphine.
3. L'organisateur et/ou le comité organisateur dégage la Fondation Maison Dauphine de toute responsabilité de quelque nature que ce soit reliée à la collecte de fonds. Le cas échéant, il prendra à sa charge toute poursuite résultant de ladite activité.
4. L'organisateur et/ou le comité organisateur ne peut effectuer de dépenses au nom de la Fondation Maison Dauphine. Par conséquent, la Fondation Maison Dauphine ne peut être tenue responsable de tout manque à gagner ou des engagements pris par l'organisateur et/ou le comité organisateur dans le cadre de ladite activité.
5. La Fondation Maison Dauphine n'est aucunement responsable de la vente de billets ni de la recherche de commandite pour l'activité.
6. L'organisateur et/ou le comité organisateur doit obtenir l'approbation de la Fondation Maison Dauphine avant de solliciter le soutien d'une personnalité publique comme porte-parole de l'activité.